

**Sujet :** [INTERNET] Contribution

**De :** Rodolphe FRAPPART <rodolphefrappart@yahoo.fr>

**Date :** 28/12/2021 13:17

**Pour :** "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Nous essayons, après plusieurs tentatives, de vous faire parvenir notre contribution par une pièce-jointe.

Le Collectif Vent Libre

—Pièces jointes : —

---

Observations Saint-Sulpice-les-Feuilles.pdf

1,7 Mo

À l'attention de:  
Commission d'Enquête Publique du Parc éolien de  
Saint-Sulpice-les-Feuilles

Le 27 décembre 2021

M. Jean-Louis SAGE  
M. Claude Combaud  
M. Bernard REILHAC

Observations du collectif Vent Libre

Représentant :  
Rodolphe FRAPPART,  
La Messille  
36140 Montchevrier

Messieurs,

Voici nos observations, elles concernent le volet paysager d'une part, et le modèle potentiel des éoliennes choisies, à faible garde au sol.

Le paysage :

Le projet du pétitionnaire sera visible depuis le haut de la tour de Brédières à 10,4 km, ainsi que le signale la vue 19 de LIF, dont voici un détail en croquis :

Effets cumulés depuis la vue 19 : sommet de la tour de Brédières (page de droite)

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 585498 / 6572459  
Date et heure de la prise de vue : 04/07/2017 à 15.56  
Focale : 52 mm, équivalent 24 x 36  
Azimut vue réaliste : 335,6°  
Angle visuel du parc : 4,8°  
Éolienne la plus proche : E2 à 8,9 km

Vue recadrée avec esquisse (facteur x1)



Vue recadrée avec esquisse (facteur x1)



Détail de la vue en croquis :



Les éoliennes de Mailhac-sur-Benaize sont à 16,5 km.

A 10,4 km et même en vue partielle, des éoliennes se remarquent. Sauf erreur de notre part, la densité des projets et le monument concerné ne semblent pas avoir fait l'objet de l'étude paysagère du pétitionnaire.

Le projet du pétitionnaire sera visible à 14,3 km depuis le Site classé « Butte, hameau, château de Brosse et leurs abords » dans la trajectoire du projet des Rimalets à 6,57 km. Le projet des Rimalets attirera l'attention sur celui du pétitionnaire dans une combinaison visuelle disgracieuse.

Nous ne présentons pas l'ensemble du photomontage, que la Commission d'Enquête connaît déjà, afin de gagner de la place.

Photomontage n°362, zoom :



Si une partie des éoliennes seront à peine visibles, ce ne sera pas le cas de toutes. Un observateur les remarquera dans ce contexte et le site classé très ouvert à cet endroit en souffrira.

La vue 41 de Mouhet, à 118 m de la vue précédente, montre par ailleurs d'autres parcs et projets existants :



Comme pour le pont de vue 38 les éoliennes du parc de Mouhet viennent s'insérer sur l'horizon en continuité du parc de Bois Chardon et du parc de La Chapelle-Baloue et Saint-Sébastien. L'impact sur la tour du château est faible depuis ce point de vue.

C'est peut-être maintenant trop en vue d'un site classé.

La page de droite de la vue 9 de LIF ci-dessous à 210 m du photomontage n°362 du pétitionnaire nous donne un autre point de vue de la situation, dans la mesure notamment où les photomontages semblent moins flous et peuvent calibrer la vision :

## Vue 9 de LIF :

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)

2 000 000 1 1 2 3 000



Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3)

## Présentation en croquis :

Vue recadrée avec esquisse (facteur x1)



Il y a là véritablement un groupé de projets éoliens qui attireront mutuellement l'attention les uns sur les autres.

Nous sommes censé être en observation depuis un site classé et présentant un paysage ouvert et remarquable.

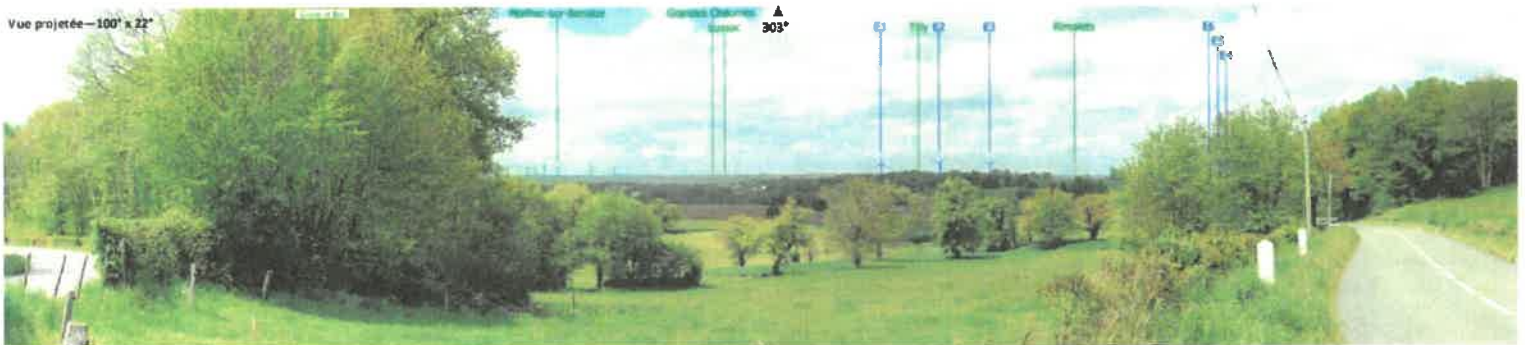
Le photomontage n°127 depuis l'église MH d'Arnac-la-Poste montre une vraie altération du paysage de cette commune :





La sortie au sud de Saint-Sulpice-les-Feuilles est déjà marquée par le parc de la Souterraine à 10,7 km et le projet des Terres Noires à 7,47 km, le photomontage n°37 illustre un paysage marqué.

Le photomontage n°356 montre le paysage emblématique n°3 avec les projets de Mailhac-Benaize (10,7 km), les Rimalets (11,3 km) et le projet du pétitionnaire à 4,8 km :



Le projet du pétitionnaire contribue à la banalisation de ce paysage.

Le photomontage n°163, situé dans un rayon de moins de 5 km autour du projet, montre un paysage décrit comme presque sans intérêt. Le photomontage est même froissé sur sa droite comme une sorte de confirmation de ce peu d'intérêt.



Un photomontage 48 de LIF a été pris du même endroit, et nous montre un paysage de qualité. Un photomontage peut être exact, mais ne pas traduire la beauté d'un lieu.

La vue 48 de LIF (2,03 km) :



Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3)

La Souterraine est à 7,73 km. Cette distance indique une présence marquée pour le parc de la Souterraine. Un parc à 7,73 km en milieu ouvert se voit.

Le photomontage n°165 est une vraie atteinte au patrimoine et au paysage. Les projets de Mailhac-sur-Benaize à 13,2 km et du pétitionnaire à 5,85 km donnent une image brouillée en vue directe sur le château classé de Vareilles, tandis que le projet de LIF à 2,68 km est totalement prégnant.

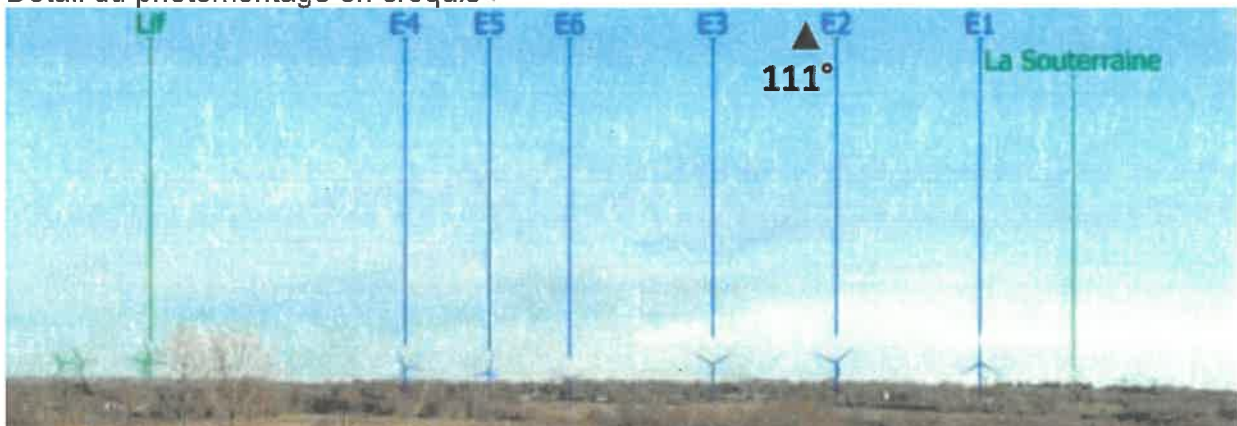
Détail de la vue en croquis :



Le photomontage entier montre une vue remarquable.

Concernant le photomontage n°89, l'enchaînement de LIF à 10,2 km, Saint-Sulpice-les-Feuilles à 5,84 km et de la Souterraine à 13,6 km n'est pas très heureux. Les Terres Noires à 8,57 km seront aussi très présentes.

Détail du photomontage en croquis :



La même vue large par StreetWiew est quand même moins sinistre que celle du photomontage :



Le pétitionnaire ne présente pas de vues depuis Saint-Benoît-du-Sault, une confirmation de l'absence de visibilité aurait pourtant été souhaitée, notamment depuis le secteur sauvegardé et près du cimetière en hauteur, au point 46.44334, 1.39471

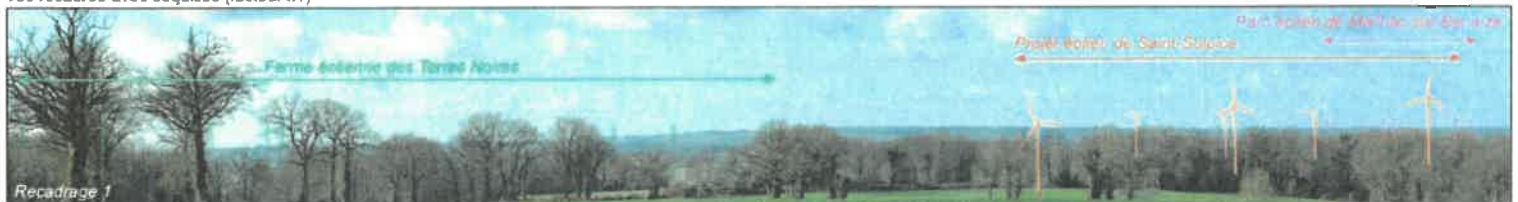
Coupe topographique vers le projet :



La vue 61 en croquis de LIF montre aussi une intervisibilité depuis LIF vers le projet du pétitionnaire, mais plus globalement, la présence de plusieurs projets dans l'aire rapprochée de moins de 5 km :

#### Vue 61 : Effets cumulés depuis la zone d'implantation potentielle du projet de Lif (page de droite)

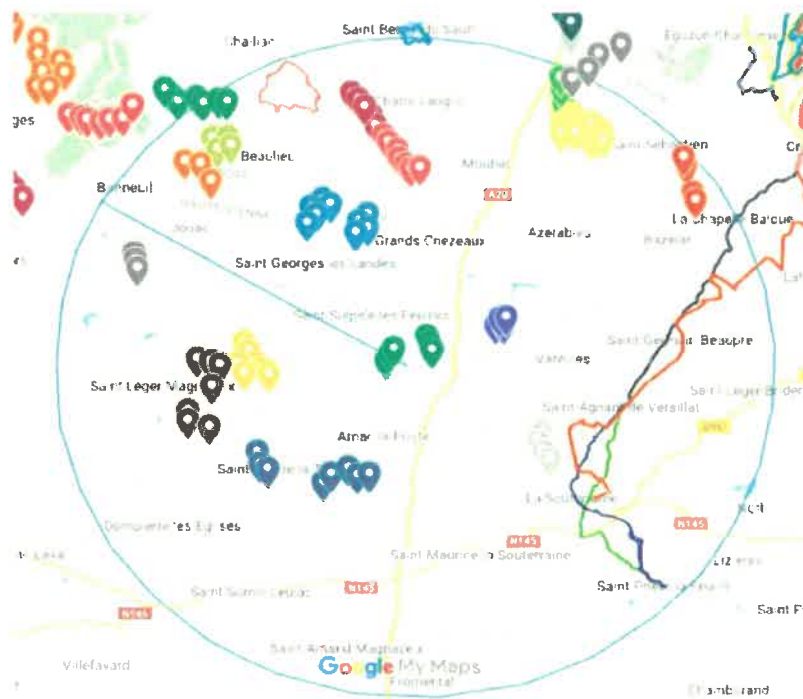
Vue recadrée avec esquisse (facteur x1)



Vue recadrée avec esquisse (facteur x1)



Sauf erreur de notre part, le pétitionnaire n'indique pas présenter dans son étude paysagère de photomontages depuis le GR 654, ni depuis les chemins de Compostelle, voie nord et voie sud, ni ne semble montrer d'intérêt pour ces chemins en général, ils passent pourtant dans l'aire concernée par l'étude d'impact :



Les éoliennes :

Les éoliennes du pétitionnaire pourraient présenter une trop faible garde au sol, la SFPEM demande même l'interdiction totale de ce type d'éoliennes, les qualifiant d'aberrations pour la biodiversité touchant tout le cortège des chiroptères habituellement épargnés et sans possibilité raisonnable de réduire l'impact, comme Indre Nature par exemple, qui ne peut être soupçonnée d'être contre ce mode de production d'électricité, bien au contraire.

Alerte de la SFPEM :

<https://www.sfpepm.org/les-actualites-de-la-sfpepm/alerte-sur-les-eoliennes-tres-faible-garde-au-sol.html>

Les éoliennes du pétitionnaire sont toutes situées près de haies ou de boisements et ne répondent pas à la recommandation Eurobats qui préconise 200 m d'éloignement après le bout des pales :





Cette recommandation n'a pas de portée réglementaire, mais n'empêchera pas l'impact sur les chiroptères.

Pour ces raisons, nous émettons un avis défavorable à ce projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos respectueuses et sincères salutations.

Le collectif Vent Libre.